



Aerenzdallgemeng

AVIS AU PUBLIC

## Modification temporaire du règlement de la circulation à l'occasion de la manifestation « Ons Heemecht am Krich » à Savelborn, le vendredi, 10 juillet 2026

En sa séance du 8 juillet 2026, le collège échevinal a édicté la modification temporaire du règlement de la circulation suivante :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'occasion des festivités officielles prévues à Savelborn dans le cadre de la manifestation « Ons Heemecht am Krich », les CR356 et CR358 à l'intérieur du hameau de Savelborn, commune de la Vallée de l'Ernz, doivent être barrés temporairement à la circulation, ceci le vendredi, 10 juillet 2026 entre 18h00 et 20h00, exception faite pour l'accès aux parkings de la « Quadriga » signalisés à cet effet pour les visiteurs et participants de la manifestation.

**Article 2.** - La présente réglementation est signalée par des panneaux adéquats, conformément aux prescriptions du code de la route.

**Article 3.** - Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

**Article 4.** - La présente sera publiée conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Medernach, le 8 juillet 2026

Le collège échevinal

Bob Bintz, *bourgmestre*,

Daniel Baltès et Jean-Pierre Schmit, *échevins*



Administration communale  
de la Vallée de l'Ernz

18, rue de Larochette  
L-7661 Medernach

Tél. : 83 73 02-1  
Fax : 87 96 65

secretariat@aerenzdall.lu  
www.aerenzdall.lu